

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2008/018180**
n°de gestion : **1988B01429**
n°SIREN : **344 867 809 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 13/08/2008 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

**SOCIETE DE PARTICIPATIONS LYONNAISES INDUSTRIELLES ET
COMMERCIALES - société par actions simplifiée**

46 rue Saint Isidore 69003 Lyon -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :
ordonnance du Président (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :
nomination de commissaire aux apports

Quincy

0808740
0 AUL 2002

82190003

REQUETE
AUX FINS DE DESIGNATION
D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS

A Monsieur le Président du Tribunal de
Commerce de LYON

44, rue de Bonnel
69003 - LYON

Le soussigné :

- **Monsieur Patrick PFAIFER**, agissant ès qualités de président de la **SOCIETE DE PARTICIPATIONS LYONNAISES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES (SPLIC)** par actions simplifiée au capital de 38.112,25 € dont le siège est à LYON (3^{ème}) 46, rue Saint Isidore, immatriculée sous le numéro 344 867 809 RCS LYON.

Ayant la société d'avocats **QUINCY & REQUIN** associés au barreau de LYON, dont le siège est à **SAINT DIDIER AU MONT D'OR (Rhône)** 5c, rue Claude Chappe, représentée par Maître Vincent QUINCY, pour avocat constitué et y élisant domicile,

A l'honneur de vous exposer que :

Le capital social de la **SOCIETE DE PARTICIPATIONS LYONNAISES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES (SPLIC)** est fixé à la somme de 38.112,25 € (**TRENTE HUIT MILLE CENT DOUZE EUROS ET VINGT CINQ CENTIMES**). Il est divisé en 2.500 actions de 15,245 € chacune.

L'opération envisagée a pour objet de regrouper et d'organiser la détention des titres des sociétés ci-après désignées par la société SPLIC du fait du caractère familiale de cette dernière.

- Aussi, il est envisagé de procéder à une augmentation de capital par apport :

- de droits sociaux de la société à responsabilité **LEPINE INDUSTRIES** au capital de 40.000 € dont le siège est à **ORTHEZ (AQUITAINE)** Route de Bordeaux - Zone Industrielle « Louis », immatriculée sous le numéro 481 197 176 RCS PAU,

- de droits sociaux de la société par actions simplifiée, TBF – GENIE TISSULAIRE,
au capital de 38.112,25 € dont le siège est à MIONS (Rhône) 6, rue d'Italie,
immatriculée sous le numéro 389 879 818 RCS LYON

- Sous réserve des vérifications prescrites par la loi, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires doit être réunie à l'effet de statuer sur l'évaluation de cet apport, sur sa rémunération et sur l'augmentation de capital corrélative.

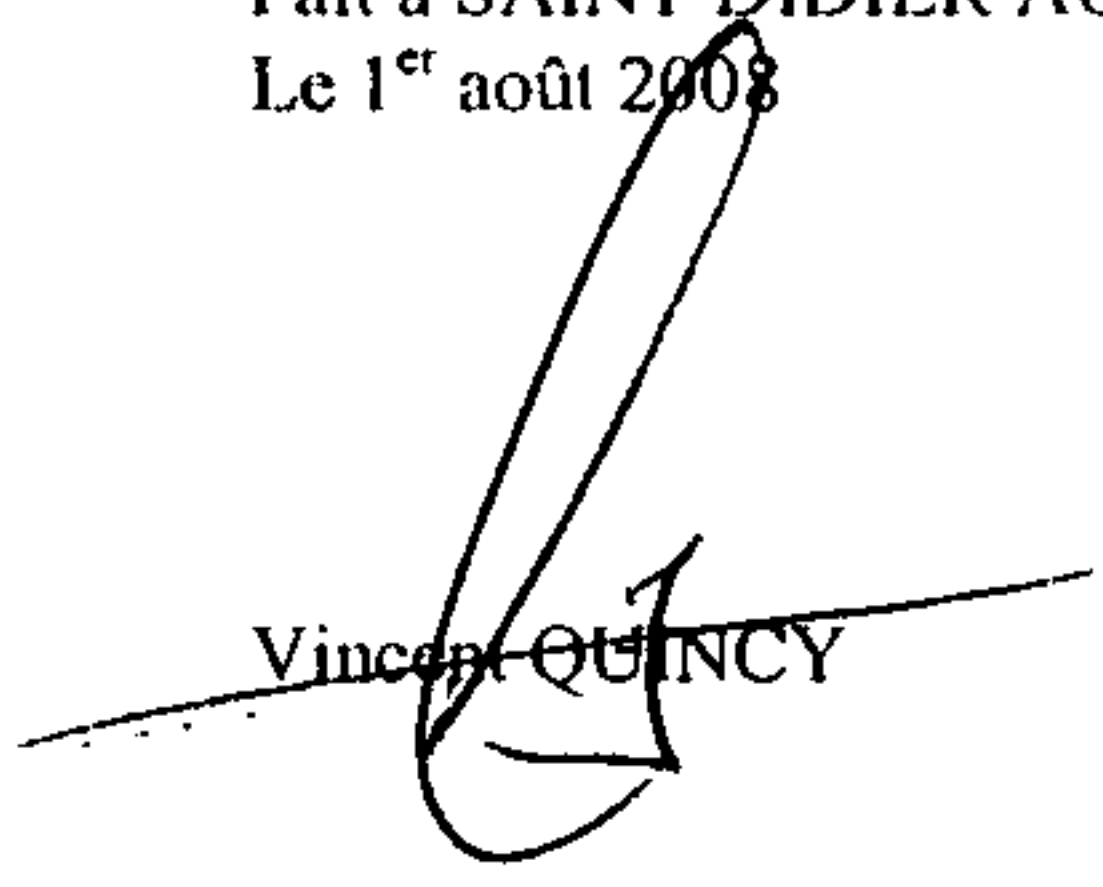
- En application des dispositions de l'article L. 225-147 sur renvoi de l'article L.227-1 du code de commerce, il convient de procéder à la nomination judiciaire d'un commissaire aux apports ayant pour mission d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des apports en nature et les avantages particuliers devant être consentis à la SOCIETE DE PARTICIPATIONS LYONNAISES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES (SPLIC).

C'est pourquoi, le soussigné requiert à ce qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir désigner un commissaire aux apports ayant pour mission :

- de vérifier et d'évaluer l'apport en nature ci-dessus visé ;
- d'établir un rapport de ses vérifications et évaluations, lequel rapport sera soumis à l'assemblée générale des associés.

Le commissaire que vous désignerez pourra obtenir tous renseignements et documents lui permettant d'accomplir sa mission en s'adressant à mon cabinet.

Fait à SAINT DIDIER AU MONT D'OR
Le 1^{er} août 2008


Vincent QUINCY

ORDONNANCE

Nous, Président du tribunal de commerce de LYON,

Assisté du Greffier,

Vu les dispositions des articles L. 223-33 et R.223-6 du Code de commerce,

Vu la requête qui précède,

Vu les motifs exposés,

Attendu qu'il y a lieu de désigner un commissaire aux apports.

Désignons *Thierry Guy PARVICTON*
TIREX AUDIT
2 place de Paissy . BP 97
69573 . Dardilly Cedex .
Commissaire ayant pour mission :

- de vérifier et d'évaluer l'apport en nature ci-dessus visé ;

- d'établir un rapport de ses vérifications et évaluations, lequel sera soumis à l'assemblée générale des associés.

Fait à *lyon*
Le *6 août 2008*

POUR LE PRÉSIDENT

LE JUGE DÉLÉGUÉ

B. Vignerot

LE GREFFIER

I. FIBIANI

G T C LYON
<i>le</i> ORIGINAL
Repertoire N° <i>08790</i>
Délivré le <i>6/08/08</i>
Ordonnance exécutoire au seul vu de la minute (art. 495 NCPC)
Le Greffier

